

flash

GRIPPE

volume 11 / numéro 1

Le vendredi 30 octobre 2020

CONTINUER DE PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES EN TEMPS DE COVID-19

La vaccination demeure le meilleur moyen de prévenir les complications de la grippe chez les personnes vulnérables. Il est donc important de continuer de concentrer nos efforts sur les groupes pour lesquels les risques d'hospitalisation et de mortalité sont les plus élevés, particulièrement dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19.

ÉDITORIAL DU D^r HORACIO ARRUDA

Cette année encore, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) offre la vaccination gratuite, dans le cadre du Programme d'immunisation contre l'influenza du Québec (PIIQ), aux personnes qui risquent le plus de souffrir des complications de la grippe ainsi qu'à leurs proches. Nous devons nous préparer dès maintenant pour l'automne et l'hiver dans la perspective où le virus de l'influenza et le SRAS-CoV-2 pourraient circuler de façon concomitante. Le défi sera particulièrement important du fait que les deux virus touchent sensiblement les mêmes populations : les personnes âgées, les personnes ayant une maladie chronique et celles qui sont immunodéprimées. Toutefois, les hospitalisations et les décès liés à la grippe peuvent être en partie prévenus par la vaccination contre la grippe.

L'objectif concernant la couverture vaccinale est fixé à 80 %, par le Programme national de santé publique, pour les groupes à risque visés par la vaccination contre la grippe.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, des mesures sanitaires doivent être mises en place afin d'assurer la sécurité des personnes à vacciner. Ces mesures ont une incidence sur la façon d'offrir les services de vaccination contre la grippe. Le MSSS a déjà annoncé que le modèle de vaccination à haut débit sans rendez-vous n'était pas adapté à la situation en temps de pandémie de COVID-19 et que d'autres modèles devaient être utilisés pour vacciner les personnes visées par le PIIQ, notamment celles qui vivent avec une maladie chronique. Les modèles retenus devront nous permettre de mieux joindre les groupes vulnérables tout en respectant les mesures sanitaires. Par ailleurs, pour la première fois au Québec, les pharmaciens contribueront à l'offre de vaccination ; ils pourront en effet administrer les vaccins contre la grippe et le pneumocoque cet automne.

En contrepartie, dans un souci de concentrer les énergies et les ressources du réseau sur les groupes les plus vulnérables, le PIIQ ne vise plus les personnes en bonne santé âgées de 6 à 23 mois ou de 60 à 74 ans, le rapport du Comité sur l'immunisation du Québec

ayant indiqué qu'elles ne présentent pas plus de risque, au regard de la grippe, que le reste de la population en bonne santé. Ces personnes pourront tout de même être vaccinées gratuitement encore cette année si elles le souhaitent, mais elles ne sont pas considérées comme prioritaires.

Je profite de l'occasion pour remercier les professionnels de la santé, qui sont grandement sollicités dans le contexte de la pandémie actuelle, et m'adresser à eux.

La vaccination contre la grippe constitue un service essentiel qui doit être maintenu. Ainsi, je vous encourage non seulement à vous faire administrer le vaccin, mais également à faire la promotion de celui-ci auprès de vos patients ciblés par le PIIQ. La recommandation d'un professionnel de la santé joue un rôle primordial dans la décision d'un patient de se faire vacciner. Même si les nombreuses mesures actuellement mises en place pour contrôler le SRAS-CoV-2 devraient avoir des effets positifs également sur la réduction de la transmission de l'influenza, nous pouvons nous attendre à ce que la prochaine saison grippale soit marquée par la circulation de la COVID-19. Une intense co-circulation de ces deux virus représenterait une menace pour les personnes atteintes de maladies ou de conditions chroniques et un défi supplémentaire majeur pour le système de soins de santé. Nous souhaitons donc que toutes les personnes susceptibles d'être hospitalisées à cause de l'influenza puissent être vaccinées si elles le souhaitent. Nous comptons sur votre collaboration pour offrir systématiquement la vaccination aux personnes visées en prévision de la saison grippale, et ce, jusqu'à ce que les autorités de santé publique en lèvent la recommandation. Il s'avère essentiel que nous relevions ensemble le défi de réduire les hospitalisations et les décès attribuables à la grippe, de façon à préserver la capacité du réseau de la santé.



AUTEURS

Rédaction assurée par M^{me} Dominique Fortier, en collaboration avec la Direction de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses et la Direction de la vigie sanitaire, relevant toutes deux de la Direction générale adjointe de la protection de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Avec la participation de la D^{re} Danielle Auger, de M^{me} Julie Ann, de M^{me} Annie Demers, de M^{me} Annick Des Cormiers, de M^{me} Josée Dubuque, de M^{me} Maryse Duchesne, du D^r Yves Jalbert, de M^{me} France Markowski, de M^{me} Mariène Mercier, de M^{me} Sophie Roberge, de la D^{re} Nadine Sicard et de M^{me} Eveline Toth.

CAMPAGNE DE VACCINATION ANNUELLE

Une campagne de vaccination pour les plus vulnérables

Pour la 49^e année consécutive, le Québec tiendra sa campagne de vaccination antigrippale, qui débutera le 1^{er} novembre prochain.

Conformément aux recommandations du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ), la vaccination antigrippale sera offerte gratuitement aux personnes pour qui les risques d'hospitalisation et de mortalité causées par la grippe sont les plus élevés, soit :

- les personnes atteintes de **certaines maladies chroniques**, à partir de l'âge de 6 mois ;
- les femmes enceintes atteintes de **certaines maladies chroniques**, quel que soit le stade de leur grossesse ;
- les femmes enceintes en bonne santé, durant les 2^e et 3^e trimestres de leur grossesse ;
- les personnes âgées de 75 ans et plus ;
- les résidents des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ainsi que ceux des ressources intermédiaires ;
- les travailleurs de la santé, en particulier ceux qui donnent des soins directs aux patients.

Le CIQ considère que le risque de souffrir des complications de la grippe est faible pour les enfants en bonne santé de 6 à 23 mois et les personnes en bonne santé de 60 à 74 ans. Toutefois, les personnes qui appartiennent à l'un de ces deux groupes pourront tout de même recevoir le vaccin gratuitement, cette année encore, si elles le demandent.

Pour plus de détails sur les changements apportés au PIQ, consulter le document [Questions-réponses pour les professionnels de la santé en lien avec les changements au Programme d'immunisation contre l'influenza du Québec](#).

Qu'est-ce que l'offre systématique ?

Plusieurs intervenants se questionnent sur la signification de « la fin de l'offre systématique » de vaccination contre la grippe. Commençons d'abord par définir l'offre systématique de vaccination. Il faut pour cela se référer au [Protocole d'immunisation du Québec](#) (PIQ). La responsabilité du professionnel de la santé envers son patient variera en fonction des recommandations émises pour chacune des indications de vaccination, comme en témoigne le tableau suivant. Les lettres y apparaissant sont utilisées dans la section « Vaccins » du PIQ, et ce, pour chacune de ces indications.

TABLEAU 1

Signification des lettres correspondant aux différentes recommandations de vaccination

LETTRE	SIGNIFICATION	ACTION
G	Gratuite Indication soutenue financièrement par le MSSS dans le cadre du PQI	Le vaccinateur doit recommander le vaccin selon cette indication.
R	Recommandée Indication recommandée par un organisme consultatif canadien en vaccination (CCNI ou CIQ) mais non soutenue financièrement par le MSSS*	Le vaccinateur doit informer les personnes visées par cette indication, sur une base individuelle. Lorsque les recommandations du CIQ et du CCNI sont différentes, la recommandation du CIQ a prépondérance.
A	Autorisée Indication autorisée en fonction de la monographie ou par le CIQ mais non soutenue financièrement par le MSSS*	Le vaccinateur peut informer les personnes visées par cette indication.

* Le financement peut être assuré par d'autres instances (ex. : gouvernement fédéral, employeur).

Abréviations : CCNI : Comité consultatif national de l'immunisation ; CIQ : Comité sur l'immunisation du Québec ; MSSS : ministère de la Santé et des Services sociaux ; PIQ : Protocole d'immunisation du Québec ; PQI : Programme québécois d'immunisation.

Source : [Protocole d'immunisation du Québec](#).

L'offre systématique consiste donc, pour un professionnel de la santé, à informer son patient concernant tous les vaccins pour lesquels ce dernier répond à une indication de vaccination précédée d'un **G** ou d'un **R**, ou à lui offrir d'emblée ces vaccins.

Dans le cadre du PIIQ soutenu financièrement par le MSSS, l'offre systématique consiste à offrir le vaccin antigrippal à toutes les personnes des groupes ciblés, quel que soit le contexte de leur visite, lorsqu'elles viennent chercher des soins de santé (ex. : dans un centre de vaccination ou un cabinet médical). Cette offre doit être faite du début de la période de vaccination (habituellement le 1^{er} novembre) jusqu'à ce que les autorités de santé publique en lèvent la recommandation (fin de l'offre systématique de vaccination).

La fin de l'offre systématique ne signifie pas que les services de vaccination doivent alors cesser, mais plutôt que le vaccinateur n'est plus tenu d'offrir le vaccin contre la grippe aux personnes à risque. Il doit cependant l'administrer à toute personne à risque qui lui en fait la demande. De plus, les séances de vaccination et les rendez-vous à une date plus tardive que celle de la fin de l'offre systématique déjà prévus avant que cette date soit connue doivent être maintenus.

Vaccins distribués dans le cadre du PIIQ

Au total, quatre vaccins antigrippaux différents seront distribués dans le cadre de la campagne 2020-2021, un trivalent (contenant trois souches) et trois quadrivalents (contenant quatre souches). La composition des vaccins est déterminée annuellement, pour l'ensemble de l'hémisphère Nord, sur la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé. Cet organisme recommande que les vaccins trivalents soient constitués d'une souche de virus influenza de sous-type A(H1N1), d'une souche de sous-type A(H3N2) et d'une souche provenant de l'une des deux lignées de virus de la grippe B (lignée Victoria ou Yamagata, selon le cas). Les vaccins quadrivalents contiennent les mêmes souches virales que les vaccins trivalents, auxquelles on ajoute la seconde lignée des virus de la grippe B.

TABLEAU 2

Comparaison des souches contenues dans les vaccins distribués dans l'hémisphère **Nord**

TYPE ET SOUS-TYPE	SOUCHES CONTENUES DANS LE VACCIN 2019-2020	SOUCHES CONTENUES DANS LE VACCIN 2020-2021	COMPOSITION (PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE)
A(H1N1)	A/Brisbane/02/2018	A/Guandong-Maonan/SWL 1536/2019	Nouvelle
A(H3N2)	A/Kansas/14/2017	A/Hong Kong/2671/2019	Nouvelle
B(Victoria)	B/Colorado/06/2017	B/Washington/02/2019	Nouvelle
B(Yamagata)*	B/Phuket/3073/2013	B/Phuket/3073/2013	Inchangée

* Cette souche est présente seulement dans les vaccins quadrivalents.

Choisir le bon vaccin

Les virus de la grippe A et de la grippe B ont des conséquences qui peuvent varier en fonction de l'âge ou de l'état du système immunitaire des personnes. Les différents vaccins distribués au Québec, soit trois vaccins quadrivalents et un vaccin trivalent à haute dose, sont choisis, entre autres, selon les caractéristiques particulières de chacun des groupes de personnes à risque visés par la campagne de vaccination (voir le tableau 3).

TABLEAU 3

Personnes visées et vaccins distribués par le MSSS dans le cadre du PIIQ

PRODUIT	FORMAT	GROUPES CIBLES
Flulaval Tetra ^{MD} (quadrivalent inactivé)	Fiole multidose	Personnes âgées de 6 mois et plus : <ul style="list-style-type: none">• atteintes de maladies chroniques;• vivant sous le même toit qu'une personne pour qui le risque de souffrir des complications de la grippe est élevé ou étant des aidantes naturelles d'une telle personne. Personnes âgées de 75 ans et plus.
Fluzone Quadrivalent ^{MD} (quadrivalent inactivé)	Seringue unidose ou fiole multidose	
Flumist Quadrivalent ^{MD} (quadrivalent vivant atténué)	Vaporisateur 0,2 ml	Enfants âgés de 2 à 17 ans : <ul style="list-style-type: none">• atteints de maladies chroniques;• vivant sous le même toit qu'une personne pour qui le risque de souffrir des complications de la grippe est élevé ou étant des aidants naturels d'une telle personne.
Fluzone Haute Dose ^{MD} (trivalent inactivé)	Seringue unidose	Personnes âgées de 65 ans et plus hébergées dans un CHSLD ou une ressource intermédiaire.

Saisir les informations au Registre de vaccination

Il est obligatoire de saisir au Registre de vaccination toutes les informations relatives à la vaccination, incluant la raison d'administration, **dans les deux jours ouvrables** qui suivent l'administration d'un vaccin, y compris le vaccin contre la grippe.

Quatre raisons d'administration du vaccin antigrippal peuvent être saisies, selon l'ordre de priorité suivant : 1) résident d'un CHSLD; 2) femme enceinte; 3) maladie chronique; 4) autres raisons. Pour une femme enceinte, en présence d'une autre indication de vaccination contre la grippe que la grossesse, la raison d'administration « femme enceinte » a priorité sur les autres, et ce, peu importe le trimestre de la grossesse.

Vaccination contre les infections à pneumocoque

Dans les régions où les capacités le permettent, il est recommandé que les autorités de santé publique profitent de la vaccination contre la grippe pour offrir en même temps la vaccination contre les infections invasives à pneumocoque puisque bon nombre des personnes visées par la première, dans le cadre du PIIQ, le sont aussi par la seconde. Le vaccin contre le pneumocoque est offert gratuitement à toutes les personnes de 65 ans ou plus. Il est également recommandé d'administrer une deuxième dose du vaccin polysaccharidique contre le pneumocoque à toutes les personnes qui ont déjà reçu ce vaccin avant l'âge de 65 ans. La deuxième dose doit être administrée cinq ans, au moins, après la dernière dose.

La [Fiche indicative concernant la vaccination gratuite contre la grippe et contre les infections invasives à pneumocoque](#) peut être consultée sur le site Internet du MSSS.

Vaccination de l'entourage

Afin de diminuer les risques de transmission de l'influenza, la vaccination est aussi offerte gratuitement aux personnes vivant sous le même toit qu'un enfant de moins de 6 mois ou qu'une personne pour qui les risques d'hospitalisation et de mortalité causées par la grippe sont les plus élevés ainsi qu'aux aidants naturels de ces personnes.

Vaccination des travailleurs de la santé

L'expression « travailleur de la santé » désigne tout individu qui donne des soins de santé aux personnes pour qui le risque de souffrir des complications de la grippe est élevé ou qui entre en contact étroit avec ces personnes, telles qu'elles sont définies par le PIIQ, dans un hôpital, un CHSLD, une clinique médicale ou dentaire, un centre local de soins communautaires, ou un autre milieu de vie ou de soins. Il s'agit, notamment, des médecins, du personnel infirmier, des ambulanciers, des pharmaciens, des professionnels dentaires, des étudiants en soins infirmiers ou en médecine, des techniciens de laboratoire et des bénévoles. L'expression désigne également les stagiaires de la santé et leurs professeurs ainsi que les premiers répondants qui donnent des soins. Par ailleurs, le CIQ recommande de concentrer les efforts de vaccination chez les travailleurs de la santé qui sont en contact étroit avec des patients dans les centres hospitaliers ou les CHSLD.

La vaccination contre l'influenza n'est pas obligatoire pour les travailleurs de la santé, mais elle leur est recommandée, particulièrement s'ils donnent des soins directs aux patients dans les centres hospitaliers et les CHSLD. Le vaccin contre l'influenza fournit aux travailleurs de la santé une protection directe qui est semblable à celle des autres personnes du même âge. Malgré la faible qualité des preuves scientifiques concernant l'effet indirect de la vaccination des travailleurs de la santé sur la réduction de la maladie et de la mortalité, il reste vraisemblable que cette vaccination prévienne des cas chez les patients et qu'elle facilite la gestion des éclosions d'influenza. Leur vaccination est donc recommandée afin de limiter la circulation du virus dans les établissements de soins et de prévenir les cas chez les patients, permettant ainsi de réduire la maladie et la mortalité chez ces derniers.

Le *Flash grippe* en 2020-2021

Aucun autre numéro du *Flash grippe* ne sera produit pendant l'année 2020-2021, mais vous pourrez trouver tant l'information nécessaire au suivi de l'activité grippale que des données épidémiologiques, le tout mis à jour régulièrement, sur le site Web professionnel du MSSS, à l'adresse suivante :

<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/grippe/>.

Actuellement, les virus de l'influenza ne circulent pas au Québec ni au Canada. À l'échelle mondiale, l'activité grippale est restée à des niveaux inférieurs aux prévisions pour cette période de l'année, bien qu'une augmentation des détections ait été signalée dans certains pays. Dans les zones tempérées de l'hémisphère Sud, la saison grippale est restée basse ou inférieure au niveau de référence. Malgré la stabilité ou même l'augmentation du nombre de tests de dépistage de la grippe dans certains pays de l'hémisphère Sud, très peu de cas ont été signalés. De l'information à jour sur la situation de l'influenza dans le monde est disponible à l'adresse suivante :

https://www.who.int/influenza/surveillance_monitoring/updates/latest_update_GIP_surveillance/en/.

Le bulletin *Flash grippe* est produit par la Direction de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses, avec la collaboration de la Direction de la vigie sanitaire du ministère de la Santé et des Services sociaux.